

Clôture des Etats Généraux de l'Alimentation : le commerce équitable intégré à la feuille de route de la politique de l'alimentation

Commerce Equitable France, collectif national qui réunit les acteurs du secteur (entreprises, ONG, distributeurs et labels), salue la décision du gouvernement d'intégrer le commerce équitable dans sa feuille de route de la politique de l'alimentation, présentée aujourd'hui en clôture des Etats Généraux de l'Alimentation (EGA).

Un nouveau plan d'action pour le commerce équitable

Commerce Equitable France se félicite de l'annonce par le gouvernement de l'élaboration d'un **nouveau plan d'action pour développer le commerce équitable**. L'équité des relations commerciales était en effet l'un des objectifs majeurs de ces EGA, et **les produits issus du commerce équitable garantissent justement aux consommateurs une rémunération stable et correct des producteurs**¹. Par ailleurs, le commerce équitable est aussi un formidable **outil de transition agroécologique des modes de production** : les agriculteurs ne peuvent changer leurs pratiques que lorsqu'ils sont décemment rémunérés. Ainsi, on observe une convergence de plus en plus forte entre les démarches de commerce équitable labellisées, qu'elles soient d'origines françaises ou internationales, et l'agriculture biologique (plus de 75% des produits équitables sont également labellisés bio)².

Les propositions concrètes de Commerce Equitable France pour développer le commerce équitable

Pour **Marc Dufumier, agronome et président de Commerce Equitable France**, « *ce plan d'action devra créer les conditions et modalités de rémunération stable, qui permettront à nos agriculteurs de modifier leurs systèmes de culture et d'élevage. Ceci afin de nous fournir une alimentation plus saine, sans occasionner de dégâts à nos environnements ni causer de préjudices aux générations futures. Mais nous considérons qu'il n'est guère envisageable, voire incompatible, de créer de telles conditions si nos agriculteurs sont exposés à la concurrence internationale dans le cadre d'accords dits de libre échange, comme le CETA ou le TAFTA.* »

Aussi, ce plan de soutien au développement du commerce équitable devra inclure les mesures suivantes :

- Intégrer le commerce équitable dans les **dispositifs d'éducation** à la consommation responsable et à l'alimentation durable.
- Reconnaître la pertinence du commerce équitable pour **lutter contre la pauvreté, valoriser les pratiques agroécologiques et renforcer la résilience** des petits

¹ L'article 94 de [la loi ESS de 2014](#) spécifie que le prix de cession des produits issus du commerce équitable doit être « établi sur la base d'une identification des coûts de production ».

² Source : [les chiffres 2016 du commerce équitable](#) – Commerce Equitable France

agriculteurs face aux conséquences du changement climatique. Il faudra renforcer les programmes de soutien aux filières et plateformes de commerce équitable au Sud.

- Accompagner la dynamique de **croissance des filières de commerce équitable « Made in France »**. La loi ESS de 2014 autorise le développement de filières de commerce équitable « Made in France » : ce secteur mérite d'être soutenu dans sa structuration.
- Intégrer le commerce équitable dans les **plans de restauration collective durable et responsable** : Commerce Equitable France est signataire du [contrat pour une restauration collective responsable](#), porté par le réseau Restau'Co et la FNH.
- Finaliser la **reconnaissance publique des labels privés** de commerce équitable au sein de la Commission Concertation Commerce (3C).

Les 6 principes garantis du commerce équitable

Les labels de commerce équitable* garantissent, par des contrôles systématiques, les principes suivants, inclus dans la loi ESS :

- Des prix rémunérateurs pour les producteurs, basés sur les coûts de production et une négociation équilibrée
- Un engagement commercial pluriannuel entre les producteurs et les acheteurs
- Le versement d'un montant supplémentaire destiné au financement de projets collectifs
- Une autonomie des producteurs grâce à la mise en place d'une gouvernance démocratique dans leurs organisations
- La transparence et la traçabilité des filières
- La sensibilisation des consommateurs à des modes de production socialement et écologiquement durables

A propos de Commerce Equitable France

Créé en 1997, Commerce Équitable France réunit une trentaine d'organisations françaises du secteur : entreprises engagées, labels, réseaux de distribution, associations de consommateurs et d'éducation à la citoyenneté mondiale, organisations de solidarité internationale et acteurs de la recherche et de l'enseignement. Le collectif promeut et défend le commerce équitable en France et à l'international pour accompagner les transitions écologiques et sociales des modes de production et de consommation. Il agit également pour plus d'équité dans toutes les relations économiques en vue de d'encourager la justice sociale, les droits humains et la protection de l'environnement. Plus d'infos sur www.commerceequitable.org

Contacts presse :

Mélanie Veillaux

veillaux@commerceequitable.org

01 43 94 72 86 – 06 63 41 89 87

* : Consulter le [Guide international des labels de commerce équitable](#), publié par Commerce Equitable France.